

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 20796 Numéro SIREN : 852 797 950 Nom ou dénomination : A CLAIRE VOIE

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2022 sous le numéro de dépôt 146085



20221460852020

DATE DEPOT : 16/11/2022

N° DE DEPOT : 146085

N° GESTION : 2019B20796

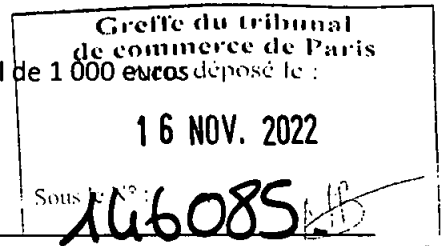
N° SIREN : 852797950

DENOMINATION : A CLAIRE VOIE

ADRESSE : 146 rue Montmartre 75002 Paris

MILLESIME : 2020

A CLAIRE VOIE
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros
146 Rue Montmartre
75002 Paris
852 797 950 R.C.S. Paris
(ci-après « la Société »)



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2021
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an Deux Mille Vingt et Un, le Trente juin, à dix heures,

La soussignée Claire Salmon-Legagneur, présidente et associée unique de la Société, au siège social de la Société 146 rue Montmartre 75002 Paris,

1 – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente et d'associée unique de la Société, Madame Claire Salmon-Legagneur a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2 – A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
 - Affectation du résultat de l'exercice,
 - Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- a) L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a établi, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
- b) L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 54 065.40 € de la manière suivante :
En report à nouveau, pour..... 54 065.40 €
- c) L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.
- d) L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Claire Salmon-Legagneur

 **À Claire Voie**
S.A.S. au capital de 1 000 €
146 rue Montmartre 75002 Paris
852 797 950 R.C.S. Paris

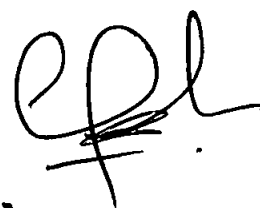
A CLAIRE VOIE

146 Rue Montmartre
75002 Paris

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2019 au 31/12/2020

*copie certifiée conforme
par la présidente
associée unique*



À Claire Voie

S.A.S. au capital de 1 000 €
146 rue Montmartre 75002 Paris
852 797 950 R.C.S. Paris

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
ACTIF	2
<i>Actif immobilisé</i>	<i>2</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>2</i>
PASSIF	3
<i>Capitaux Propres</i>	<i>3</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>3</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>3</i>
Compte de résultat	4
Annexes	6
PREAMBULE	6
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	8
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	9
AUTRES INFORMATIONS	10
DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE	11
COMPTE RENDU DES TRAVAUX	12
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	13
Bilan détaillé	14
ACTIF	14
<i>Actif immobilisé</i>	<i>14</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>14</i>
PASSIF	15
<i>Capitaux Propres</i>	<i>15</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>15</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>15</i>
Compte de résultat détaillé	16
Liasse Fiscale	17

Attestation de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise A CLAIRE VOIE pour l'exercice du 01/07/2019 au 31/12/2020 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de nos travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 28 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	74 907,17 Euros
chiffre d'affaires	79 558,25 Euros
résultat net comptable	54 065,40 Euros

Fait à PARIS
Le 04/06/2021

Signature de l'Expert-Comptable

Cabinet CAO & Associés

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2019 au 31/12/2020 (18 mois)		Néant		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	764		764		764
TOTAL (I)	764		764		764
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 007		1 007		1 007
Clients et comptes rattachés	19 675		19 675		19 675
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	51 528		51 528		51 528
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	1 933		1 933		1 933
TOTAL (II)	74 143		74 143		74 143
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	74 907		74 907		74 907

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/07/2019 au 31/12/2020 (18 mois)	Neant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000		1 000
101300 CAPITAL APPELE VERSE	1 000		1 000
Résultat de l'exercice	54 065		54 065
TOTAL (I)	55 065		55 065
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Associés	121		121
455170 C/C MME CLAIRE SALMON LEGAGNEUR	121		121
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 016		1 016
401000 FOURNISSEURS	1 016		1 016
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 482		8 482
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFI	8 482		8 482
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 280		9 280
445510 TVA A DECAISSER	6 001		6 001
445870 TVA S/FACT.A ETABLIR	3 279		3 279
Autres dettes	55		55
467000 DEBITEURS CREDIT.DIV	55		55
Produits constatés d'avance	888		888
487000 PROD.CONSTATES D'AVA	888		888
TOTAL (IV)	19 842		19 842
TOTAL PASSIF (I à V)	74 907		74 907

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/07/2019 au 31/12/2020 (18 mois)	Neant	Variation
Capitaux Propres Capital social ou individuel (dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées Résultat de l'exercice précédent à affecter	1 000 54 065		1 000 54 065
TOTAL (I)	55 065		55 065
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges Provisions pour risques Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes Emprunts obligataires convertibles Autres Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . Emprunts . Découverts, concours bancaires Emprunts et dettes financières diverses . Divers . Associés Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales . Personnel . Organismes sociaux . Etat, impôts sur les bénéfices . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Etat, obligations cautionnées . Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments financiers à terme Produits constatés d'avance	121 1 016 8 482 9 280 55 888		121 1 016 8 482 9 280 55 888
TOTAL (IV)	19 842		19 842
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	74 907		74 907

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 18 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 74 907,17 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 54 065,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/06/2021 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 764 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				764
TOTAL				764

Etat des créances = 22 372 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	764		764
Actif circulant & charges d'avance	21 608	21 608	
TOTAL	22 372	21 608	764

Produits à recevoir par postes du bilan = 19 675 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	19 675
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	19 675

Charges constatées d'avance = 1 933 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 1 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 000	1,00	1 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1 000	1,00	1 000

Etat des dettes = 19 842 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	121	121		
Fournisseurs	1 016	1 016		
Dettes fiscales & sociales	17 762	17 762		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	55	55		
Produits constatés d'avance	888	888		
TOTAL	19 842	19 842		

Produits constatés d'avance = 888 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 79 558 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	79 558	100,00 %
TOTAL	79 558	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 8 482 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	62 535		62 535
Résultat financier	12		12
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	62 547	8 482	54 065

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL		

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 19 675 E

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etab(418100)	19 675
TOTAL	19 675

Charges constatées d'avance = 1 933 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	1 933
TOTAL	1 933

Produits constatés d'avance = 888 E

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'ava(487000)	888
TOTAL	888

Annexes (suite)**COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Le Cabinet CAO & Associés, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A CLAIRE VOIE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020 caractérisés notamment par les données suivantes :

Total du bilan	74 907
Chiffre d'affaires hors taxes	79 558
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	54 065

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Cabinet CAO & Associés
Fait à PARIS le 04/06/2021



Annexes (suite)**RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020				
Durée de l'exercice	18 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises	1 000				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	79 558				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	62 547				
c) Impôt sur les bénéfices	8 482				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	54 065				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	54 065				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	54				
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	54				
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

Observations complémentaires

CSA

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2019 au 31/12/2020 (18 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations financières	764		764		764
275000 DEPOTS & CAUTIONNEME	764		764		764
TOTAL (I)	764		764		764
Actif circulant					
Avances & acomptes versés sur commandes	1 007		1 007		1 007
409100 FOURN.ACPTES S/COMMA	1 007		1 007		1 007
Clients et comptes rattachés	19 675		19 675		19 675
418100 CLIENTS FACT. A ETAB	19 675		19 675		19 675
Disponibilités	51 528		51 528		51 528
512000 BANQUES	217		217		217
512100 COMPTE EXCEDENT	51 311		51 311		51 311
Charges constatées d'avance	1 933		1 933		1 933
486000 CHARGES CONSTAT.D'AV	1 933		1 933		1 933
TOTAL (II)	74 143		74 143		74 143
TOTAL ACTIF (0 à V)	74 907		74 907		74 907

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise A CLAIRE VOIE										Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 146 RUE MONTMARTRE 75002 PARIS												
SIRET										8 5 2 7 9 7 9 5 0 0 0 0 1 5		
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 8										Durée de l'exercice précédent * 1 1		
										Exercice N clos le 31/12/2020		
ACTIF										Brut		
										Amortissements-Provisions		
										Net		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012					
			Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *				028		030					
	Immobilisations financières * (1)				040	764	042			764		
	Total I (5)				044	764	048			764		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052					
		Marchandises *		060			062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		1 007	066			1 007			
	(2)	Créances Clients et comptes rattachés *		068		19 675	070			19 675		
		Autres * (3)		072			074					
	Valeurs mobilières de placement		080			082						
	Disponibilités		084		51 528	086			51 528			
	Charges constatées d'avance *		092		1 933	094			1 933			
	Total II		096		74 143	098			74 143			
	Total général (I + II)		110		74 907	112			74 907			
PASSIF										Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1 000		
	Écarts de réévaluation								124			
	Réserve légale								126			
	Réserves réglementées *								130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *							131	)	132		
	Report à nouveau								134			
	Résultat de l'exercice								136	54 065		
	Provisions réglementées								140			
	Total I								142	55 065		
Provisions pour risques et charges								Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	1 016		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :							169	1 21	)	172	17 938
	Produits constatés d'avance								174	888		
Total III								176	19 842			
Total général (I + II + III)								180	74 907			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	764				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NDT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2021

Extension

[illegible]

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

LAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210^F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A CLAIRE VOIE				Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Immob. incorporelles	700	705					
Terrains	710	715					
Constructions	720	725					
Inst. techniques mat. et outillage	730	735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745					
Matériel de transport	750	755					
Autres immobilisations corporelles	760	765					
TOTAL	770	775					
			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
			2				
			3				
			4				
			5				
			6				
			7				
			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374 12 810	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 2 943	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise: **A CLAIRE VOIE** Néant ☒ *

Exercice ouvert le: **01/07/2019** et clos le: **31/12/2020** Données en nombre de mois: **1** **8**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: **376**

Dont apprentis: **657**

Dont handicapés: **651**

Effectifs affectés à l'activité artisanale: **861**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises: **108**

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées: **118**

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante: **119**

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges: **105**

TOTAL 1: **106**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun): **115**

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation: **143**

Subventions d'exploitation reçues: **113**

Variation positive des stocks: **111**

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée: **116**

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation: **153**

TOTAL 2: **144**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats: **121**

Variation négative des stocks: **145**

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances: **125**

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois: **148**

Taxes déductibles de la valeur ajoutée: **133**

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun): **148**

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée: **128**

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois: **135**

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante: **150**

TOTAL 3: **152**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3): **137**

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF): **117**

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case **020**

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois): **022** Effectifs au sens de la CVAE *: **023**

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI): **026**

Période de référence: **024** / / 160 / /

Date de cessation: / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 5 2 7 9 7 9 5 0

Dénomination de l'entreprise

A CLAIRE VOIE

Adresse (voie)

146 RUE MONTMARTRE

Code postal

75002

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SALMON-LEGAGNEUR Prénom(s) CLAIRE
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1000
Naissance : Date 16/04/1966 N° Département 30 Commune Villeneuve-Les Pays FRANCE
Adresse : N° 146 Voie RUE MONTMARTRE
Code Postal 75002 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 5 2 7 9 7 9 5 0

Dénomination de l'entreprise

A CLAIRE VOIE

Adresse (voie)

146 RUE MONTMARTRE

Code postal

75002

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
**N° 2065-SD
2021**

 Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01072019		et clos le		31122020		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration sousscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal			
81 PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:								Adresse du siège social:			
A CLAIRE VOIE 146 RUE MONTMARTRE 75002 PARIS											
SIRET		8		5		2		7		9	
		7		9		5		0		0	
		0		0		0		1		5	
Mét :											
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion						Si vous avez changé d'activité, cocher la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %				Bénéfice imposable à 28 %				Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %				56 547				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle esamiliés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %									
		PV à long terme imposables à 18 %				Autres PV imposables à 18 %				PV à long terme imposables à 0 %	
										PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A							
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Autres dispositifs			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies											
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %											
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)											
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre											
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour sousscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, Indication du logiciel utilisé GENERATION EXPERT											
Vous devez obligatoirement sousscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
CAO & Associés 33, Rue du Louvre 75002 PARIS Tél: 01 40 06 08 70											
OGA/OMGA						Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date: 04062021 Lieu: PARIS					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE C SALMON-LEGAGNEUR					
Signature:											
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :											

N° 2065 b/s-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des Impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2021

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
	Produits des actions et parts sociales
	Revenus assimilés
	Distributions
	Autres produits
	Total

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigna pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (e à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III du CGI): • SARL, tous les associés; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCs, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
61							
62							
63							
64							
65							
66							
67							
68							
69							
70							
71							
72							
73							
74							
75							
76							
77							
78							
79							
80							
81							
82							
83							
84							
85							
86							
87							
88							
89							
90							
91							
92							
93							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
----------	--

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstriction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre e - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imposé à 10 % 7a imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI							
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI		Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention				
Total							
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

SAGE Experts-comptables Janvier 2021